

Urgent : l'Algérie élue membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

L'Algérie siègera au Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies au cours des trois prochaines années. Elle a été élue pour représenter le continent africain, indique le Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur son compte twitter.

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, le Conseil est composé de 47 États Membres qui sont élus directement et individuellement au scrutin secret à la majorité des membres de l'Assemblée générale.

La composition du Conseil respecte le principe d'une répartition géographique équitable, les sièges étant répartis comme suit entre les groupes régionaux :

Groupe des États d'Afrique (13)

Groupe des États d'Asie-Pacifique (13)

Groupe des États d'Europe orientale (6)

Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (8)

Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (7)

Les membres du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans et ne seront pas immédiatement rééligibles après deux mandats consécutifs.

La qualité de membre du Conseil s'accompagne de la responsabilité de respecter des standards élevés en matière de droits de l'homme, un critère sur lequel les États eux-mêmes ont insisté en créant le Conseil.

Les engagements que les États Membres ont choisi de présenter à l'appui de leur candidature – conformément au paragraphe 8 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale – ont été publiés comme documents de l'Assemblée générale dans toutes les langues officielle.